



Photo : SCCC-UQO

TABLE DES MATIÈRES

1. Rapport de la présidence : Tous fiers et fières d'enseigner! — Invitation aux assemblées générale et extraordinaire
4. NÉGOS : Résumé de la situation
5. NÉGOS : Sommaire des demandes patronales — Appuyez la campagne de syndicalisation à McGill
6. Rapport annuel du vice-président à la Convention collective et aux relations de travail — Les cinq questions les plus souvent posées à votre Syndicat
7. Rapport annuel de la vice-présidente à l'information et à la vie syndicale — Faites partie de l'action!
8. Rapport annuel du trésorier — Journée nationale des chargées et chargés de cours
9. Rapport annuel du secrétaire exécutif — Projets d'intégration — Lucie Champoux se joint à l'équipe du SCCC-UQO
10. Honneurs, distinctions et nominations chez nos collègues en 2010-2011
11. FNEEQ-CSN : Éducation et finances publiques — Quels sont nos véritables besoins?
12. Invitation de l'ARUQO — Journée de la valorisation de l'enseignement E 2011

Rapport de la présidence

Tous fiers et fières d'enseigner!

Plusieurs critères nous unissent comme chargée et chargé de cours, et celui que je préfère et que j'ai le plus souvent entendu est celui-ci : les personnes chargées de cours sont fières d'enseigner, de partager et de contribuer au savoir.

Dans toutes nos réunions, que ce soit à Gatineau ou à Saint-Jérôme, les commentaires constructifs sont les mêmes. Nous avons rencontré les membres et leur avons demandé ce qu'ils aimeraient de leur travail de personne chargée de cours, et ce qu'ils proposaient comme améliorations. Les réponses furent enthousiastes. Par exemple, on nous a mentionné la satisfaction et la fierté de voir un étudiant, qui non seulement s'approprie et comprend la matière,

mais va plus loin. D'autres ont indiqué le plaisir de partager leur vécu professionnel avec ceux et celles qui aspirent à bientôt vivre cette même expérience!

Ce rapport de fin de mandat 2010-2011 présente un sommaire des grands points de l'année tels qu'observés par votre présidence. En bref, cette année fut marquée par les débuts de la négociation de la Convention collective, par la clarification de la relation avec les professeurs de référence, par l'examen attentif des défis particuliers au Campus Saint-Jérôme et par la menace, finalement devenue réalité au dernier budget provincial, de la hausse des frais de scolarité.

(Suite à la page 2.)

INVITATION AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALE ET EXTRAORDINAIRE

Notre prochaine Assemblée générale statutaire aura lieu le **27 avril 2010 à 17 h 30** au local **A-0106** du pavillon **Alexandre-Taché**. Le Comité exécutif y dressera un bilan de l'année 2010-2011 et des négociations en cours. Nous en profiterons aussi pour élire des représentantes et des représentants à certains comités, ainsi que les membres du Comité exécutif pour l'année 2011-2012. **L'Assemblée générale statutaire sera précédée d'une Assemblée générale extraordinaire à 17 h 15** durant laquelle un avis de motion sera présenté. Votre présence est importante. Soyez-y!



Rapport de la présidence 2010-2011

Tous fiers et fières d'enseigner!

(Suite de la page 1.)

apportent, combinée à leur plaisir d'enseigner, la pratique acquise sur le terrain. Nous sommes un groupe fort de connaissances, de passion pour l'enseignement, et qui revendique dans le respect.

SOMMAIRE DE L'ANNÉE 2010-2011

NÉGOCIATION

L'Assemblée générale de notre syndicat a donné mandat au Comité de négociation d'aborder de nombreux points en négociation. En voici quelques-uns qui font d'ailleurs partie de nos demandes :

- Régler le problème des groupes de grande taille qui demeurent un irritant important.
- Rémunérer le temps consacré aux déplacements entre campus comme il l'est en partie dans d'autres universités du réseau.
- Obtenir un salaire commun avec celui des autres constituantes de l'UQ, c'est-à-dire :
 - en juin 2010 : 8 250 \$;
 - en janvier 2011 : 8 500 \$;
 - en janvier 2012 : 9 000 \$;
 - en janvier 2013 : 9 200 \$.
- Obtenir que la politique des frais de voyage de l'UQO adopte les mêmes taux que ceux du gouvernement du Québec.
- Démocratiser l'accès au régime de retraite en abaissant son seuil d'entrée, soit dès qu'une personne a gagné un revenu annuel à l'UQO de 16 000 \$, au lieu du 16 300 \$ actuel.
- Clarifier nos droits quant à la protection contre les changements mineurs dans les exigences de qualifications pour l'enseignement (EQE). Par exemple, le changement de diplôme de la maîtrise au doctorat serait un changement sans impact sur les EQE reconnues. De plus, une fois une EQE acquise, elle devra être protégée.
- Limiter le nombre de cours qu'un professeur à la retraite peut enseigner.

L'été 2010 a principalement servi à échanger sur les grands thèmes que les deux parties voulaient explorer ensemble. L'automne qui a suivi a vu la présentation des cahiers de demandes et le début des négociations de clause à clause. Puis, pendant le trimestre d'hiver 2011, nous avons pu négocier quelques clauses. Mais c'est encore loin d'être terminé. Les négociations se poursuivront pendant le trimestre d'été 2011. C'est à suivre!

PROFESSEUR DE RÉFÉRENCE

Un des principes de la vie universitaire est la liberté académique de l'enseignant. Ce principe est bien inscrit dans notre Convention collective. Bien sûr, les limites logiques à cette liberté sont que nos plans de cours et leurs contenus doivent s'inscrire dans le cadre du programme concerné et suivre la description officielle du cours. De plus, nous devons reconnaître l'autorité de la personne qui agit comme notre patron : la directrice ou le directeur de département.

Depuis plus de 20 ans, ces balises nous ont permis de livrer nos services professionnels avec plaisir et enthousiasme, mais quelques « incidents » entre certains collègues professeurs (très peu nombreux) et certaines personnes chargées de cours ont démontré que les prémisses mentionnées précédemment n'ont pas suffi. Nos demandes de rectification au Comité de relation de travail étant demeurées sans correctif, nous avons dû publier un avis sur la question en juin 2010, ainsi qu'un rappel en décembre de la même année.

Notons que nous sommes la seule université au Québec qui a doté certains professeurs du titre de « professeur encadreur » sans leur donner de droit de gestion. Nous prétendons que ce rôle – et ce titre, parfois mal compris par une minorité, ne sont pas nécessaires pour en arriver à nos buts : la coopération habituelle parmi les personnes enseignant la même matière, et la finalité d'un plan de cours et de contenus respectant le cadre du programme et du cours.

QUELQUES STATISTIQUES

Avant de vous présenter ces faits saillants, permettez-moi d'abord de partager un peu de statistiques sur qui nous sommes.

Le plus grand groupe : nous sommes près de 600 personnes sur la liste de rappel que l'on appelle la liste de pointage. Ainsi, nous sommes de loin le plus grand groupe d'employés à l'UQO.

Notre polyvalence : 82 % de nos membres ont d'autres sources de revenus en plus du revenu d'enseignement.

Ancienneté = stabilité : nos membres sont chargée et chargé de cours depuis 8,56 années en moyenne.

Vécu et expérience apportés en classe : 21,5 % de nos membres ont de 7 à 15 ans d'expérience en milieu de travail autre que l'enseignement, 24,7 % en cumulent de 15 à 25, et 41,9 % en ont plus de 25.

La pédagogie au premier plan : notre insistance syndicale sur la formation continue en pédagogie pour toutes les personnes chargées de cours est un atout depuis notre première Convention collective. En 2010-2011, près d'une centaine de personnes chargées de cours se sont inscrites à ces formations, et lorsque nous croisons ces collègues dans les corridors, ils nous en parlent toujours positivement et avec enthousiasme.

À la lecture de ces statistiques, il va de soi de conclure que les personnes chargées de cours sont essentielles à la vie universitaire, car elles

À la suite de l'avis publié en juin 2010, nous avons découvert que les excès étaient devenus chose commune dans certains départements, bien que les différends aient été rares et tranchés par la directrice ou le directeur de département.

Soulignons que tout est rentré dans l'ordre grâce à la coopération habituelle de l'employeur et de nos collègues professeurs. Nous travaillons maintenant à voir comment mieux assurer la complicité entre personnes enseignantes, comme partout ailleurs au Québec, c'est-à-dire sans la nécessité d'imposer de rôle de « professeur encadreur ».

LE CONTEXTE À SAINT-JÉRÔME

Pour vous donner un portrait du corps enseignant au Campus Saint-Jérôme, sachez qu'au trimestre d'automne 2010, il y avait 86 cours sur lesquels 22 ont été enseignés par les professeurs, deux par des personnes sur la liste de réserve (professeurs à la retraite), et 62 par les personnes chargées de cours. Sur ce groupe de 62 chargées et chargés de cours, nous pouvons généraliser en disant qu'un tiers provenait de la région de Saint-Jérôme, un autre tiers de la région de Montréal et le dernier tiers de l'Outaouais.

Le Campus Saint-Jérôme connaît un grand succès. Sa croissance est en effet constante et importante. À tel point que nous apprenions il y a quelque temps, de la bouche du recteur de notre université, que le nouvel et grand édifice qui héberge maintenant l'UQO à Saint-Jérôme, inauguré le 22 janvier 2010, ne suffit déjà plus à la demande!

En marge du succès que représente le Campus Saint-Jérôme, notons cependant un problème particulier : certains étudiants avaient pris l'habitude de commander avec insistance et arrogance que la pédagogie et le contenu de certains cours soient changés! Ce curieux phénomène a commencé en 2008, et n'a pas été immédiatement et directement traité, de sorte qu'il s'est répandu comme un droit de gérance étudiante. Même si le problème n'est pas

généralisé, il touche tout de même plus d'une classe par trimestre.

La direction départementale étant maintenant au courant, chaque cas d'insubordination ou d'apparence d'insubordination est documenté et rapporté.

LES FRAIS DE SCOLARITÉ ET LE PACTE SOCIAL

Dès le début de l'été 2010, nos collègues à la FNEEQ ont travaillé de concert avec la « Table des partenaires » qui regroupe de nombreux syndicats d'enseignants et d'étudiants pour arriver à un pacte commun, un « manifeste », qui est un résumé des motifs expliquant pourquoi la hausse des frais de scolarité n'est pas la solution aux problèmes de sous financement universitaire.

Il est décevant, mais peu surprenant, de constater que le Gouvernement ainsi que les recteurs d'université aient tout de même recommandé de hausser les frais de scolarité. Une de leurs thèses justifiant la hausse est que le Québec doit être « concurrent » avec les autres provinces.

Si cette concurrence est si essentielle alors pourquoi ne pas appliquer cette logique à d'autres matières. Par exemple, les impôts payés par les Québécois ne devraient-ils pas être concurrents à ceux de l'Ontario, ou mieux encore, de l'Alberta? Ne devrait-on pas hausser aussi les frais de garderie qui ne sont pas concurrents avec ceux de l'Ontario? L'absurdité des arguments retenus par les tenants de la hausse des frais est décevante. En effet, le gouvernement a entendu mais n'a pas retenu le manifeste présenté lors des audiences tenues le 6 décembre 2010, et il a inclus, dans son récent budget, une hausse des frais de scolarité.

À mon avis, il n'est plus question de tenter de réparer, ni en amont ni en aval. C'est toute la rivière qui est à revoir.

Les hausses de taxes et de frais de scolarité ont des limites. Tôt ou tard, il faudra mettre fin à cette pratique et se rappeler ce à quoi

nous voulions, en tant que société, consacrer nos impôts. Ne devaient-ils pas nous permettre d'accéder à des soins de santé gratuits et à l'éducation gratuite? Si les fonds ne suffisent jamais, combien de fois devrions-nous augmenter les frais de scolarité avant de s'attaquer à la cause réelle de l'effritement du pacte social tel qu'il a été établi par nos parents et nos grands-parents?

L'avenir du Québec est dans notre jeunesse. Avec cette hausse des frais de scolarité et la perspective d'un accès aux études supérieures de plus en plus limité, de moins en moins de jeunes termineront leur secondaire, et encore moins se rendront jusqu'à l'université. Voilà ce qui se profile comme réel phénomène de « concurrence » au Québec.

CONCLUSION

Nos actions syndicales servent à améliorer autant nos conditions de travail que la vie universitaire.

D'une part, au niveau micro, nos réponses immédiates à chacun des membres qui nous font appel résultent en un témoignage presque quotidien de remerciements chaleureux.

D'autre part, au niveau macro, notre action d'équipe dans le but de négocier les améliorations souhaitées à la Convention collective nous apportera tôt ou tard la plupart de ces corrections demandées, et ce, avec la certitude que nous n'aurions pas pu nous rendre jusque là si nous n'avions pas agi syndicalement et solidairement!

Félicitons-nous!

Et restons fières et fiers d'enseigner dans un climat et avec des conditions de travail qui favorisent cette fierté.

Syndicalement,

— **Louis-Charles Sirois**
Président du SCCC-UQO

(Suite à la page 5.)

Message de votre Comité de négociation

Résumé de la situation



Notre Comité de négociation. De gauche à droite : Lise Pomerleau, représentante de la FNEEQ-CSN, Daniel Langevin, Gérard Gratton et Louis-Charles Sirois.

Les clauses plus faciles à régler ont déjà fait l'objet d'échanges de points de vue, et nous avons entamé en février la discussion sur des points plus délicats comme les grands groupes, la protection des EQE accordées et la tâche de la personne chargée de cours. Le trimestre en cours et le prochain nous permettront sans doute de découvrir les principaux obstacles et les possibilités d'ouverture.

DÉTAILS

Voici ce que votre Comité de négociation a réalisé jusqu'ici :

- Été 2010 : étude et rédaction des demandes détaillées provenant des membres afin de créer une liste complète des sujets à traiter.
- Automne 2010 : préparation d'offres globales à la suite d'une demande de l'employeur de recevoir un dépôt global syndical. Les dépôts globaux ont été faits de part et d'autre en novembre et décembre 2010.
- Décembre 2010 et janvier 2011 : les premiers dépôts ont été faits de part et d'autre, cette fois-ci, sous forme de clauses de convention. Les échanges ont débuté sur les sujets les plus faciles et quelques ententes ont eu lieu sur des sujets secondaires.
- Le 31 janvier 2011 : le Syndicat et l'employeur ont échangé des dépôts sur quelques sujets plus délicats :
 - l'article 7 (les EQE et leur protection);
 - l'article 9 (l'attribution des charges et les cours dans la « réserve »);
 - et l'article 12 (la tâche de la personne chargée de cours).
- Mars 2011 : chacune des parties à la table de négociations a déposé ses derniers textes formels, soit les demandes qui touchent les clauses à impact financier comme les demandes salariales détaillées en page 2 de ce journal.

On peut donc conclure que les négociations entrent maintenant dans la phase des échanges plus musclés sur les motifs justifiant les positions respectives.

Des dates de négociations ont été fixées tous les mois, de mai à août. Nous vous tiendrons au courant de l'évolution de la situation par le biais de *l'Infonégo*. Assurez-vous de vérifier votre compte uqo.ca régulièrement, ou d'y définir une règle de transfert de vos courriels dans votre compte personnel afin de rester à l'affût des dernières nouvelles!

Les négociations se déroulent à raison de deux ou trois journées par mois qui sont précédées de réunions préparatoires et suivies de rencontres servant à planifier les suites. Soulignons que le climat à la table de négociations est agréable et courtois.

CHANGEMENT AU COMITÉ DE NÉGOCIATION SYNDICAL

Comme nous l'avons déjà annoncé déjà dans *l'Infonégo* de

mars dernier, Mme Caroline Cyr a quitté le Comité de négociation pour consacrer plus de temps à ses études doctorales.

Rappelons aux membres que le Comité de négociation est un comité de quatre personnes qui furent élues en Assemblée générale.

Les trois membres restants, Gérard Gratton, Daniel Langevin et Louis-Charles Sirois, estiment que le Comité peut continuer à travailler dans sa composition actuelle, puisque les négociations sont bien entamées. Par ailleurs, le Comité exécutif a recommandé au Conseil syndical et recommandera à l'Assemblée générale d'utiliser les fonds libérés par la démission de Caroline Cyr pour financer des travaux de recherche ou d'autres activités – ce qui serait selon lui la meilleure utilisation des ressources syndicales actuellement – plutôt que de procéder à l'élection d'un autre membre.

Le Comité exécutif a donc convoqué une Assemblée générale extraordinaire qui précédera de quelques minutes l'Assemblée générale statutaire du 27 avril prochain, afin de présenter un avis de motion sur le sujet. Ceci permettra de ne pas retarder la discussion sur le remplacement ou non de Mme Cyr, et de procéder éventuellement à l'élection d'un ou d'une quatrième membre au Comité de négociation.

Entretiens, le Comité de négociations travaille à dresser une liste de projets de recherche pour appuyer les négociations. Si certains projets de recherche exigent un nombre d'heures important de travail (ex. : 50 heures et plus), nous nous proposons de lancer un appel d'offres à tous les membres du Syndicat pour cette tâche.

Sommaire des demandes patronales

- Durée de la convention : 5 ans au lieu de 3 ans.
- Proposition de réduction des libérations syndicales pour la négociation collective lors des trimestres d'été, soit de mai à août.
- Exigences de qualifications pour l'enseignement (EQE) :
 1. Nouvelles interprétations de clauses existantes :
 - Une EQE accordée pour un cours que la personne chargée de cours n'a pas encore donné pourrait être retirée dès que l'EQE pour ce cours est modifiée par l'employeur;
 - Dans le cas d'un cours déjà enseigné par la personne chargée de cours, l'EQE pourra être retirée si l'employeur modifie le diplôme requis.
 2. Réduction de la période de temps disponible pour réagir à des changements proposés aux EQE par un Département; les 20 jours disponibles deviendraient dix jours.
 3. Les EQE devraient être modifiées lorsqu'une nouvelle exigence est dictée par un ordre professionnel.
- Retrait du nom de la liste de pointage d'une personne absente pour incapacité médicale après 12 trimestres d'absence.
- Offre de cours par méthode électronique uniquement.
- Augmentation de la moyenne groupe-cours.
- Deux sites de travail : Gatineau et Saint-Jérôme.
 - Attribution des charges de cours d'abord aux personnes chargées de cours sur la liste de pointage de priorité et ce, en connexité avec le lieu d'enseignement de la charge de cours et du site de travail;
 - Ensuite, s'il y a des charges de cours demeurées disponibles elles sont offertes par ordre décroissant de pointage de priorité aux personnes chargées de cours dont le lieu d'enseignement est différent de leur site de travail.
- Cours dédoublés pour cause d'inscriptions plus grandes que prévues : que le cours dédoublé soit offert à un professeur avant une personne chargée de cours.
- Possibilité pour une directrice ou un directeur de département de déléguer ses responsabilités d'encadrement académique à un professeur.
- Élimination du Comité d'aide pédagogique afin d'accélérer l'intervention en aide pédagogique aux personnes en difficultés pédagogiques.
- Obtention d'un préavis plus long (10 jours) pour les demandes de perfectionnement pour mises à jour des connaissances.
- Mesures disciplinaires conservées au dossier 24 mois au lieu de 12.
- Recours à l'arbitrage accéléré pour le règlement de griefs.

Appuyez la campagne de syndicalisation des chargées et chargés de cours de McGill

Les personnes chargées de cours de l'Université McGill sont parmi les dernières à se syndiquer au Québec. Elles sont moins bien payées que les autres et n'ont pratiquement aucune sécurité d'emploi.

Vous pouvez visiter leur site pour en savoir plus sur la campagne de syndicalisation et

ses enjeux à <http://uniondrive.ca>. De plus, vous êtes invités à les soutenir en joignant leur page Facebook : <http://www.facebook.com/agsemUdrive>.

Vous pouvez aussi contacter par courriel un membre de l'équipe : udrive@agsem-aeedem.ca.

Rapport de la présidence 2010-2011

(Suite de la page 3.)

Emploi du temps de la présidence par groupes de tâches, en 2010-2011

Communications.....	10 %
Étude de dossiers, planification de tâches.....	23 %
Négociations.....	20 %
Rencontres et échanges (47 %) :	
Rencontres avec employé ou membre.....	6 %
Rencontres intersyndicales.....	8 %
Rencontres et échanges avec le Comité exécutif, le Conseil syndical ou l'Assemblée générale.....	30 %
Rencontres avec la haute gestion de l'UQO.....	3%

Heures de travail et salaire

En 2010-2011, il y a eu une moyenne de quatre à cinq heures de travail par jour (surtout en soirée, les fins de semaine et les jours de « congé » de mon emploi principal. Des journées complètes de 12 à 16 heures de travail syndical ont parfois eu lieu. Les semaines habituelles de la présidence comportent entre 25 et 30 heures de travail syndical incluant les travaux au Comité de négociation.

Par ailleurs, si une présence est requise au Regroupement des syndicats de chargées et de chargés de cours à la FNEEQ, il s'ajoute alors environ 22 heures de travail supplémentaire cette semaine-là. La présence à ces regroupements est rémunérée grâce au budget des délégations qui est en partie assumé par l'employeur.

En 2010-2011, le total des heures travaillées a été approximativement de 1 490 heures. Le salaire annuel de 2010-2011, versé sous forme de contrats de libérations syndicales y compris les délégations, a été de 5,8 charges auxquelles se sont ajoutées 3,75 charges reçues en tant que membre du Comité de négociation.

du Vice-président à la Convention collective et aux relations de travail



Le rapport annuel de l'an dernier, publié en avril 2010, décrivait d'une façon explicite toutes mes tâches et mes interventions en relations de travail. Cette année, je peux vous affirmer que je continue à répondre avec empressement aux appels et courriels reçus (plus de 500) des personnes chargées de cours.

Ma première préoccupation est donc d'être disponible et accessible pour répondre promptement à toutes les demandes d'aide et de renseignements reçues de nos membres, et d'accompagner, si nécessaire, ceux et celles qui en expriment le besoin. Les personnes chargées de cours du Campus Saint-Jérôme n'hésitent pas non plus à communiquer avec moi, et je suis heureux de souligner qu'elles reçoivent la même qualité de service. Nous pouvons donc affirmer avec certitude que la distance n'a pas d'importance. D'ailleurs, nous multiplions les occasions pour accroître notre présence et notre visibilité au bureau du Syndicat (J2217) au Campus Saint-Jérôme.

Je suis aussi très fier de vous informer que nos nouvelles recrues qui viennent aux cours d'orientation et de formation en pédagogie universitaire constatent avec grand plaisir que l'équipe du Syndicat travaille fort pour répondre aux besoins de tous ses membres (625 membres actifs).

En outre, l'équipe des relations de travail, composée de Mme Luce Gilbert et moi-même, s'occupe des services aux membres. Notre approche en est une de résolution de problèmes grâce à nos relations constantes avec le personnel du Décanat de la gestion académique. Je travaille d'ailleurs régulièrement en collaboration avec la doyenne de la Gestion académique, madame Murielle Laberge, pour assurer un climat de travail propice à l'enseignement.

À chaque trimestre, Luce Gilbert et moi continuons à vérifier minutieusement le processus complet des attributions de charges de cours, et je vois à la bonne application de la Convention collective. Il n'y a jamais de temps mort dans ma tâche, puisque je reçois des demandes de renseignements chaque jour.

Je continue à participer à toutes les activités publiques de l'Université, ce qui me permet de rencontrer son personnel dévoué qui nous donne un excellent service. Aussi, je vous représente ou vous ai représenté à quelques comités dont celui du 30^e anniversaire de l'UQO. En plus, à toutes les cinq semaines, je suis présent aux différentes réunions du Regroupement des syndicats de chargées et des chargés de cours des universités qui ont lieu à Montréal à la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec.

J'ai aussi élaboré avec Ghyslaine Lévesque, notre vice-présidente à la vie syndicale et à l'information, une foire aux questions que vous trouverez sur le site du Syndicat. Il s'agit d'un document qui répond aux principales questions des personnes chargées de cours. Je vous invite à le lire puisqu'il donne, à notre avis, les informations que vous devez connaître pour mieux vous intégrer à la vie universitaire. Ce document évoluera selon les besoins de renseignements que vous nous suggérerez.

Enfin, je reçois beaucoup de gratification à remplir mes diverses tâches, et j'ai toujours la même motivation et le même empressement à vous donner un service de qualité.

Je demeure aussi ouvert à toutes vos suggestions.

– **Gérard Gratton**
Vice-président aux relations de travail
et à la Convention collective

Quelles sont les cinq questions les plus souvent posées à votre Syndicat?

1. Ai-je droit à des frais de déplacement et de repas?
2. Quand et comment recevons-nous les offres de cours pour chacun des trimestres?
3. Quelles sont les règles pour l'évaluation et la notation des travaux et des examens des étudiants?
4. Qui imprime les plans de cours et les examens?
5. Suis-je admissible au Régime de retraite des personnes chargées de cours?

Pour connaître les réponses à ces questions, rendez-vous sur le site Web du Syndicat au www.sccc-uqo.ca. Sur la page d'accueil, cliquez sur le lien de la section *Utilitaires*, puis accédez aux *Documents informatifs* à gauche. Vous y trouverez la nouvelle Foire aux questions (FAQ) en format PDF. Découvrez-y vos droits, vos devoirs et vos avantages.

Bonne lecture!

de la vice-présidente à la vie syndicale et à l'information

Lorsque j'ai amorcé mon premier mandat en avril 2009, je me suis questionnée à savoir si j'avais vraiment tout ce qu'il fallait pour mener à bien l'ensemble des tâches du poste que les membres m'avaient confié. Certaines d'entre elles me semblaient en effet relever davantage d'expertises professionnelles autres que la mienne. Par contre, je me savais très solidement outillée avec mes compétences et expériences en design graphique, multimédia et communication, pour attaquer le volet « information ».

Aujourd'hui, au terme de ma deuxième année, je puis affirmer avec certitude que je suis bien à ma place dans ce poste, que j'y réalise professionnellement les objectifs que le Syndicat attend de mes actions, et que les membres sont très bien servis. Après deux ans au sein du Comité exécutif (CE), j'ai acquis une très bonne compréhension des enjeux et des rouages du Syndicat. Le tout s'est traduit par une complète appropriation du poste que j'occupe et de mon rôle spécifique dans le Comité exécutif et au sein du Syndicat, ce qui rend mon mandat encore plus enrichissant et satisfaisant qu'à ses débuts.

En 2010-2011, j'ai donc eu l'occasion de poursuivre la réalisation et la publication de l'*Infolettre* mensuelle. Je retire beaucoup de satisfaction à la réalisation de ce bulletin de nouvelles, tant à en rédiger les textes qu'à le mettre en page. Je suis particulièrement fière de ce qu'est devenu le bulletin d'information du Syndicat. Bon, j'avoue en arracher chaque mois avec la technologie pour essayer de sauver mon travail de mise en page après le passage de l'*Infolettre* dans les affres des plateformes et des outils technologiques qu'oblige la livraison dans votre compte courriel uqo.ca. La graphiste s'en retrouve frustrée plus souvent qu'autrement, mais la « vp info-mob » se réjouit tout de même que l'information se rende aux membres, et ce, de façon régulière. L'essentiel est là : que vous obteniez régulièrement les messages et les

nouvelles du Syndicat. Je continue donc ma recherche d'une solution à mes maux de tête graphiques...

En marge de l'*Infolettre*, qui est d'ailleurs toujours mise en ligne pour ceux et celles qui éprouveraient des difficultés à accéder à son contenu par le courriel, il y a le site web du Syndicat, un autre volet très apprécié de mon travail. Il est mis à jour le plus régulièrement et le plus fréquemment possible. Sa refonte, exigeante en temps, en analyse de contenus et en tests, est beaucoup plus lente que prévue, mais les choses se placent graduellement. Dernièrement, j'ai eu l'occasion de modifier la présentation de l'information sur la page d'accueil afin d'en rendre la consultation plus dynamique et plus efficace. Allez-y voir! Le reste suivra au fil des semaines et des mois à venir, comme la mise en ligne en format HTML de la Foire aux questions.

Aux nombreuses tâches régulières inhérentes au poste de « vp info-mob », j'en ai ajouté quelques autres que ma formation professionnelle me permet d'exploiter pour le bénéfice du Syndicat. Je pense, entre autres, à la conception graphique et à l'infographie de documents tels le feuillet sur les « professeurs de référence », le « napperon » du 22 novembre, ou des éléments particuliers pour le site web et l'*Infolettre*, sans oublier *Le Papier* que vous tenez entre vos mains. De plus, sans prétendre être une experte, je profite tout de même de ma passion et de ma facilité en français pour écrire ou réviser les textes que nous publions.

Parallèlement à ces tâches et à d'autres plus générales comme la réservation de locaux ou la commande de repas pour nos réunions syndicales, le défi de la mobilisation s'est pointé cette année. Néophyte en matière d'organisation mobilisatrice, j'apprends au fil des rencontres avec les membres du Comité stratégique de mobilisation, presque toutes et tous plus aguerris que moi, et dont font partie les membres du CE et nos collaboratrices de la FNEEQ-CSN, Lise Pomerleau, et du CCSNO, Lynn Chamberland. La richesse des échanges durant nos rencontres me permet de mieux comprendre à la fois les enjeux et la dynamique d'une bonne mobilisation. Bien sûr, l'année 2010 n'aura pas été celle des grandes démonstrations, car le climat des négos est jusqu'ici des plus positif. Mais ne sachant trop ce que nous réserve 2011, avec l'aide des membres du Comité stratégique, je fourbis nos outils...

Pour l'année qui s'achève, je puis affirmer que ma charge de travail régulière était très semblable à celle de l'an passé, détaillée dans *Le Papier* d'avril 2010, et que ma rémunération a aussi été la même.

– Ghyslaine Lévesque
Vice-présidente à la vie syndicale
et à l'information

Faites partie de l'action!

Devenez membre du Comité stratégique de mobilisation

Si vous êtes intéressé à vous joindre au Comité stratégique de mobilisation et à assister à ses prochaines rencontres, veuillez contacter Ghyslaine Lévesque en téléphonant au Syndicat au 819 773-1692 ou par courriel à ghyslaine.levésque@uqo.ca. Voilà votre chance de faire partie de l'action, d'être au premier rang dans la prise des décisions qui mèneront à nos futures actions et stratégies de mobilisation!



Rapports annuels 2010-2011

du trésorier



Au moment de l'Assemblée générale du 27 avril prochain, je déposerai le budget pour l'année 2011. Celui-ci a été préparé en tenant compte de la négociation de la Convention collective.

de nos activités, mais aussi de mieux cibler celles qui ont un coût élevé. Le nouveau défi du Comité exécutif, s'il y a lieu, sera alors de cibler ces activités et de trouver des moyens de réduire leur coût tout en maintenant les services offerts aux membres.

Il me fait plaisir de vous communiquer mon premier rapport concernant la trésorerie pour l'année 2010-2011.

En 2009-2010, le Comité exécutif du SCCC-UQO a pris la décision de revoir la gestion interne du secrétariat du Syndicat tel que vous en avez été informés dans la dernière édition du journal *Le Papier* d'avril 2010. Cette initiative a permis au Syndicat de transférer une partie des surplus de l'exercice 2009 vers le fonds de prévoyance.

Cette année, les membres du Comité exécutif ont poursuivi leur effort afin de respecter les prévisions budgétaires adoptées par l'Assemblée générale en avril 2010.

Pour l'année 2011, j'ai entrepris un projet de réforme de la charte comptable du Syndicat. Après avoir reçu l'appui du Comité exécutif et du Comité de surveillance des finances, la nouvelle charte comptable nous permettra d'établir de façon plus précise les coûts associés aux différentes activités du Syndicat.

En effet, chacun des postes de dépenses pourra se retrouver à l'intérieur d'une activité spécifique comme le Conseil syndical, l'Assemblée générale, etc. La répartition des dépenses dans les différentes activités nous permettra donc d'en mesurer les coûts réels avec beaucoup plus de précision. Ainsi, la comptabilité par activité nous permettra non seulement d'établir le coût de chacune

Pour l'année 2010-2011, la charge de travail inhérente au poste de trésorier ayant été comparable à celle de l'année précédente, la rémunération reçue ainsi que le nombre d'heures travaillées sont les mêmes que ceux publiés dans le rapport de l'an dernier. Vous pouvez d'ailleurs en prendre connaissance dans *Le Papier* d'avril 2010 qui est disponible en ligne sur le site web du Syndicat dans les *Documents informatifs* de la section *Utilitaires*.

– **Éric Lachance**
Trésorier

Journée nationale des chargées et des chargés de cours

Le SCCC-UQO a remis deux bourses d'études de 500 \$ chacune

Le SCCC-UQO a profité de l'activité organisée dans le cadre de la Journée nationale des chargées et chargés de cours du lundi 22 novembre 2010 pour remettre, au nom de toutes les personnes chargées de cours de l'UQO, deux bourses d'études de 500 \$ chacune à une étudiante et à un étudiant au baccalauréat de l'Université.

En 2010, les bourses sont allées à Éléa St-Hilaire, étudiante au Baccalauréat avec majeure en design graphique et mineure en bande dessinée, et à Martin Chartrand, étudiant au Baccalauréat en travail social.

En collaboration avec la Coopsco, le SCCC-UQO a également attribué par tirage au sort deux bons d'achat de 50 \$ à la Coopsco.



Sur la photo on reconnaît, dans l'ordre habituel, Gérard Gratton, vice-président aux relations de travail et à la Convention collective du SCCC-UQO, Martin Chartrand, étudiant en travail social et boursier, Louis-Charles Sirois, président du SCCC-UQO, Éléa St-Hilaire, étudiante à l'ÉMI et boursière, ainsi que Réjean Durocher, secrétaire exécutif du SCCC-UQO.



du secrétaire exécutif

bureau, m'amenant à travailler davantage en étroite collaboration avec notre employée.

De plus, j'ai accepté un mandat du Comité exécutif afin d'assurer une présence au local du Campus Saint-Jérôme, permettant ainsi au Syndicat de répondre plus facilement aux demandes des personnes chargées de cours de ce secteur. Chaque mois, depuis le début de l'année 2011, j'ai eu l'occasion de rencontrer des personnes qui appréciaient de pouvoir échanger directement avec un membre du Comité exécutif. C'est un travail qui relève beaucoup plus des relations de travail que du domaine du secrétariat, mais ma disponibilité me permet de fournir ce service qui apporte son lot de satisfactions grâce au contact humain et à la reconnaissance des gens.

Pour l'année 2010-2011, j'ai reçu une rémunération équivalant à trois charges de cours pour remplir la fonction de secrétaire exécutif du SCCC-UQO. J'estime avoir travaillé plus de 600 heures durant la dernière année afin de bien remplir le mandat qui me fut confié, en excluant la présence au Campus Saint-Jérôme. J'ai bien l'intention de continuer à assumer cette fonction afin de collaborer à l'épanouissement d'un organisme qui se dévoue au mieux-être de ses membres tout en soutenant la cause de l'éducation qui m'est toujours très chère.

– Réjean Durocher
Secrétaire exécutif

Malgré le titre qui rappelle un travail de bureau, le poste de secrétaire exécutif au SCCC-UQO est rempli de tâches aussi diversifiées les unes que les autres. D'ailleurs, c'est ce qui rend le travail aussi intéressant que stimulant.

Dans le cadre de mes fonctions, je dois travailler en étroite collaboration avec tous les membres du Comité exécutif afin d'être informé de tous les dossiers, et ainsi préparer les documents pour les réunions, tout en m'assurant de pouvoir fournir un apport de qualité. Je dois aussi voir à l'organisation des rencontres des différentes instances et à la rédaction des procès-verbaux, qu'il s'agisse des réunions du Comité exécutif, de celles du Conseil syndical ou encore des Assemblées générales. La correspondance, tant électronique que sur papier, me permet d'aborder plusieurs aspects de la vie syndicale et d'échanger avec les membres et avec des personnes des autres instances.

À la suite du choix du Comité exécutif en 2008 de réduire la tâche de la secrétaire salariée en éliminant de l'horaire de travail deux jours par semaine, ainsi que les mois de juillet et d'août, j'ai accepté une prise en charge plus grande de certains dossiers, notamment au niveau de la rédaction de documents. Ceci implique également une présence accrue au

PROJETS D'INTÉGRATION

Vous avez jusqu'au **mercredi 15 juin 2011** pour déposer votre proposition de projet d'intégration pour l'année 2011-2012.

La somme qui sera allouée cette année pour l'ensemble des projets retenus est de 95 000 \$.

Lucie Champoux se joint à l'équipe du SCCC-UQO

Le 24 février dernier, Mme Suzelle Allaire nous quittait après un an de service comme secrétaire salariée. Ancienne employée de l'UQO, Suzelle avait accepté d'occuper temporairement ce poste au Syndicat des chargées et chargés de cours.

Son déménagement à l'extérieur de la région a précipité son départ, mais il lui permettra de profiter maintenant d'une retraite bien méritée dans sa nouvelle région adoptive.

Nous lui souhaitons d'ailleurs une retraite des plus agréables.

UNE RELÈVE EXPÉRIMENTÉE



Mme Lucie Champoux, nouvelle secrétaire salariée du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'université du Québec en Outaouais.

Mme Lucie Champoux, qui est aussi une ancienne employée de l'UQO, assure la relève de Suzelle depuis le mardi 15 mars 2011.

À la retraite depuis trois ans déjà, Lucie a décidé de relever les nouveaux défis que représente le poste de secrétaire salariée au SCCC-UQO.

Nous sommes très heureux de l'accueillir dans notre équipe, et espérons qu'elle se plaira dans ses nouvelles fonctions.

Bienvenue parmi nous, Lucie!

Honneurs, distinctions et nominations pour plusieurs de nos collègues en 2010-2011

Gilles LeVasseur honoré pour sa contribution au fait français en Ontario

Le lundi 26 avril 2010, le quotidien *LeDroit* et Radio-Canada reconnaissent l'important engagement social de notre collègue dans la promotion de la langue française en Ontario, et le nommaient « Personnalité de la semaine ».

Me Gilles LeVasseur, chargé de cours à l'UQO dans plusieurs départements depuis de nombreuses années, avait d'ailleurs été décoré de l'Ordre de la Pléiade par l'Assemblée des parlementaires de la francophonie, précédemment à Toronto, en recevant

le grade d'officier. Il était déjà titulaire du grade de chevalier depuis 2003.

De ses nombreuses interventions et contributions à la défense de la communauté franco-ontarienne, mentionnons ses rôles de conseiller juridique d'associations francophones lors de la lutte pour la sauvegarde de l'Hôpital Montfort, et de conseiller juridique des municipalités de Clarence-Rockland et de Russell dans le dossier de l'affichage bilingue.

Réf. : *LeDroit*, 26 avril 2010

Le Prix scientifique en psychoéducation 2010 décerné à Caroline-Anne Pagé

Le 16 septembre 2010, Mme Pagé, chargée de cours au département de Psychoéducation de l'UQO, a reçu le Prix scientifique en psychoéducation 2010, décerné par l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (OCCOPPQ), pour son article intitulé « Analyse comparée d'un groupe de jeunes délinquants sexuels et de jeunes non délinquants sexuels : y a-t-il une différence au niveau de leurs

stratégies d'adaptation? » publié dans la revue *Sexologies*.

Par ce prix, le jury a voulu reconnaître le travail considérable de recherche effectué par Madame Pagé, et souligner également son appréciation de l'esprit de synthèse dont elle a su faire preuve. Le jury a aussi apprécié le fait que l'article aide le lecteur à mieux comprendre le délinquant sexuel.

Réf. : communiqué de presse de l'OCCOPPQ

François Brouard reçoit le prix Reconnaissance - Enseignement 2010

M. François Brouard, comptable agréé (CA), chargé de cours au Département des sciences comptables de l'UQO et professeur agrégé à la *Sprot School Business* de l'Université Carleton s'est vu décerné le prix Reconnaissance - Enseignement 2010 par l'Ordre des comptables agréés du Québec le jeudi 30 septembre 2010 lors de l'événement « Capital actif

pour votre succès » qui se déroulait à Québec.

Le prix Reconnaissance - Enseignement vise à souligner et à promouvoir l'excellence dans l'enseignement des sciences comptables. Il représente aussi la reconnaissance par la profession des réalisations exceptionnelles de M. Brouard.

Me Louis-Charles Sirois invité à présider le Congrès 2010 du Barreau du Québec



Me Louis-Charles Sirois, avocat, chargé de cours à l'UQO et président du SCCC-UQO, a été choisi par le Bâtonnier du Québec, Me Pierre Chagnon, pour occuper le poste de Président du Comité organisateur du Congrès 2010 du

Barreau du Québec qui a eu lieu en juin 2010. Une telle nomination revêt beaucoup de prestige dans le monde du droit québécois.

Me Sirois apportait plusieurs années d'expérience en organisation d'événements. Il a notamment occupé le poste de Directeur général de la formation permanente au ministère de la Justice à Ottawa pendant plusieurs années.

Le Congrès annuel du Barreau du Québec est un événement rassembleur pour la profession, tant pour la qualité de la formation qui y est dispensée que pour l'opportunité d'échanges et de retrouvailles.

Caroline Cyr reçoit le Prix d'excellence en enseignement 2010

Mme Caroline Cyr, chargée de cours aux départements de psychoéducation et psychologie, et des sciences infirmières, a reçu des mains du recteur de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), monsieur Jean Vaillancourt, le Prix d'excellence en enseignement 2010 pour les chargés de cours.



La remise du prix a eu lieu lors de la cérémonie de la Collation des grades tenue à l'hôtel Hilton du complexe Lac Leamy le 14 novembre dernier.

Caroline Cyr est l'auteure et la conceptrice d'un cours maintenant obligatoire pour les étudiants en difficulté; l'Atelier en réussite universitaire (ARU) favorisant les meilleures pratiques d'études.

Caroline est aussi grandement impliquée dans nos actions et

réunions syndicales, et ce, depuis plusieurs années. Elle est d'ailleurs actuellement représentante des personnes chargées de cours au Conseil d'administration (CA) de l'Université, au Comité universitaire d'intégration pédagogique et au Département des sciences infirmières.

(Suite à la page 12.)

Quels sont nos véritables besoins?

On évalue souvent les budgets accordés à l'éducation selon le produit intérieur brut (PIB) : plus le pourcentage est élevé, plus l'éducation serait bien traitée. Il s'avère que le Québec se sort bien de telles comparaisons : nous donnons plus que la moyenne des pays. Cela veut-il donc dire que nous devrions nous satisfaire de ce que notre gouvernement investit?

Le PIB est un indicateur qui soulève de vives critiques : il ne tient compte que de l'activité économique marchande et chiffrable, et laisse en plan une grande part de la vie des gens. Affirmons tout de même que, malgré ses imperfections, il reste un élément valable de comparaison. Mais il n'est certes pas un critère absolu. Par exemple, si l'ensemble des pays donnent des montants insuffisants à l'éducation, le fait d'être au-dessus de la moyenne n'est pas très significatif. Dans de nombreux pays du Sud, les plans d'ajustement structurel du Fonds monétaire international (FMI) ont démantelé les systèmes d'éducation, qui ont des besoins criants et dont la faiblesse ne permet pas de donner la main d'œuvre qualifiée dont ils ont grandement besoin, ce qui abaisse considérablement la moyenne acceptable.

Les rencontres de la Trinationale de l'éducation et de la COCAL, tenues respectivement à Montréal et à Québec, l'année dernière, nous ont permis de constater à quel point le sous-financement affectait les enseignantes et enseignants du Mexique, et même ceux de notre puissant voisin états-unien. Les Européens, quant à eux, sont victimes d'éprouvants plans d'austérité qui provoquent des hausses dramatiques des droits de scolarité dans certains pays — au Royaume-Uni, plus précisément, ceux-ci passeront de l'équivalent de 5 200 \$ à 14 000 \$ par année.

Au Québec, personne n'oserait soutenir que notre réseau d'éducation roule sur l'or. Nos universités accumulent les déficits depuis plusieurs années. Les écoles publiques intègrent largement les élèves handicapés et les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) dans les classes régulières parce qu'elles n'ont plus les moyens de leur accorder un suivi par des spécialistes. Ce financement insuffisant va à l'encontre des discours officiels, selon lesquels l'éducation est primordiale pour

rendre le Québec plus compétitif, alors que ces bons mots ne sont jamais renforcés de politiques budgétaires conséquentes.

Pour remédier à la situation, le gouvernement Charest n'a pas d'autre stratégie que celle de faire payer, au niveau de l'éducation supérieure, le déficit par les utilisateurs, selon le principe néolibéral de l'utilisateur/payeur. Un principe qui a été maintes fois dénoncé par la FNEEQ, surtout parce qu'il limite l'accessibilité aux universités. Cette solution a d'ailleurs été fermement rejetée par les syndicats et les associations étudiantes lors d'une rencontre sur le sujet organisée par le MELS, le 6 décembre dernier, en partie aussi parce qu'il n'est pas garanti que l'argent supplémentaire soit investi dans l'éducation. Le budget des universités a augmenté de 142 % depuis 1997, contre une augmentation des effectifs de 19,5 % et une diminution des professeurs de 9,9 % !

Le combat pour une éducation mieux financée fait face au Québec à une difficulté qu'on ne peut nier : le peu d'importance que les Québécois y accorderaient. Un sondage portant sur les priorités des Canadiens et des Québécois, réalisé en 2009 par Multi Réso recherche marketing, a révélé que les premiers considéraient plus volontiers l'éducation comme une priorité que les seconds : 25 % pour les Canadiens contre 19 % pour les Québécois. Ce sondage montre aussi que la santé est une véritable obsession pour les Québécois : elle arrive en tête des priorités avec 62 % d'appuis contre 36 % chez les Canadiens, qui placent l'économie et l'emploi comme principales préoccupations.

Certes, il faut relativiser ce type de sondage. Et peut-être faire un lien entre la préoccupation pour la santé et la place incontournable que ce sujet a occupé dans les médias québécois. Chose certaine, on ne peut se baser sur des sondages, aux résultats souvent discutables, pour prendre une décision aussi fondamentale que de fixer le niveau convenable de financement de notre système d'éducation.

Le discours du Parti libéral et des idéologues néolibéraux nous confronte à des choix déchirants : devant l'état soi-disant désastreux des

finances publiques, on ne peut plus tout se payer – un bon système de santé, une éducation de qualité, de généreuses retraites, de l'énergie bon marché, une production culturelle diversifiée. La logique de la tarification porte sur les citoyennes et les citoyens la responsabilité de choisir ce qui est vraiment important: ils paieront à l'acte les services dont ils auront le plus besoin. Les plus riches auront tout, les pauvres presque rien. L'éducation est mise sur le plateau d'une balance, alors qu'on laisse entendre que, si l'éducation est tellement importante pour certains, il y a toujours la possibilité de se payer l'école privée (ou d'étudier dans les universités les plus « performantes »).

Jamais dans ces discours, il n'est question de mesures de distribution de la richesse qui pourraient apporter des milliards dans les coffres de l'État : fiscalité progressive, lutte contre les fuites fiscales, taxe sur les transactions financières, hausses d'impôts pour les entreprises, hausses des redevances sur les ressources naturelles.

Pour le prochain budget du Québec, la FNEEQ souhaite – à l'instar de dizaines et de dizaines d'organisations communautaires, populaires et syndicales – que le gouvernement abandonne les mesures régressives envisagées et qu'il fasse un pas significatif vers une meilleure distribution de la richesse. Or, cela passe, en ce qui nous concerne, par un meilleur financement de l'éducation. Les enseignantes et les enseignants méritent de meilleurs salaires; les écoles doivent avoir les moyens de répondre aux défis modernes de l'éducation.

Certes, tout n'est pas une question d'argent. Un véritable effort de réflexion collective quant à l'avenir de notre système d'éducation serait nécessaire, en accordant une place privilégiée à celles et ceux qui œuvrent quotidiennement à éduquer et à former la jeunesse québécoise. C'est ce que la FNEEQ réclame depuis la publication du Manifeste pour faire de l'éducation publique une priorité au Québec, et en militant pour des États généraux sur les universités.

- Article 37
Comité école et société, Mars 2011
(FNEEQ-CSN)

Honneurs, distinctions et nominations pour plusieurs de nos collègues en 2010-2011

(Suite de la page 10.)

Isabel Côté reçue professeure à l'UQO

Mme Isabel Côté, chargée de cours depuis 2004 aux départements de psychoéducation et de psychologie, du travail social et des sciences sociales, vient d'obtenir un poste de professeure en intervention psychosociale au Département de travail social. Elle entrera en fonction en juin 2011.

Fortement impliquée dans la vie universitaire, Isabel a animé le gala de la Fondation de l'UQO avec M. Denis Dubé en 2008, tandis qu'en 2009, elle coanimait la conférence d'ouverture de la Journée de la valorisation de l'enseignement avec Caroline Cyr.

Aussi très active au sein du Syndicat, Isabel y a occupé plusieurs fonctions dont celle de vice-présidente à l'information et à la



vie syndicale de 2004 à 2007, et de représentante au Comité institutionnel d'équité salariale de 2006 à 2008. Encore aujourd'hui, elle est notre représentante au Comité santé et sécurité au travail depuis 2004, et au Comité d'évaluation des enseignements.

Nous lui souhaitons beaucoup de succès dans ses prochaines fonctions.

Invitation aux personnes chargées de cours à se joindre à l'ARUQO

Fondée en 2000, l'Association des retraités de l'Université du Québec en Outaouais regroupait alors, sur une base volontaire, le personnel régulier à la retraite. À l'époque, on croyait que les chargés de cours avaient tous un autre employeur auquel ils s'identifiaient.

Le décès d'Hubert Lacroix a mis en évidence qu'il y avait des chargés de cours qui s'identifiaient à l'UQO, pour qui l'UQO était devenu au fil des années, le principal employeur. Hubert était un de ces chargés de cours qui s'est investi corps et âme pour notre université à plus d'un titre.

L'ARUQO a donc décidé d'ouvrir ses rangs aux chargés de cours. Ceux et celles qui le souhaitent pourront adhérer à l'Association lorsqu'ils prendront leur retraite. Notez que nous n'avons aucune façon de savoir quand vous prenez votre retraite. Pour l'UQO, vous « disparaîsez » de la liste de pointage. C'est donc par l'entremise de votre journal que nous vous convions à joindre nos rangs. Un article tel que celui-ci paraîtra annuellement.

LES OBJECTIFS DE L'ARUQO

L'Association appuie le rayonnement de l'UQO. Par exemple, nos membres ont contribué aux

activités liées aux célébrations des 30 ans de l'UQO. Elle vise aussi à défendre les intérêts individuels et collectifs de nos membres. Ainsi, l'an dernier, nous avons signé un protocole d'entente avec l'UQO afin d'établir plus clairement les droits et obligations de chacun.

Nous sommes aussi affiliés à la Fédération des retraités de l'Université du Québec (FRUQ). À l'origine, la Fédération a été formée pour donner une voix aux retraités dans les discussions traitant des surplus de notre fonds de pension (et oui, il y a eu des surplus!). L'enjeu à venir sera l'assurance-médicaments pour nos membres de plus de 65 ans.

LES ACTIVITÉS

Pour l'instant, elles se résument à un petit déjeuner mensuel. Cependant, nous souhaitons apporter notre appui à celles et ceux qui veulent organiser d'autres activités. De plus, par courriel, nous tenons nos membres au courant des activités à l'UQO.

La cotisation annuelle est de 20 \$. Pour nous joindre, veuillez communiquer avec le soussigné.

Jacques-André Lequin
Président de l'ARUQO
lequin@videotron.ca

Politique éditoriale

Le Papier est un journal d'information syndical destiné prioritairement aux membres du SCCC-UQO/CSN, mais également distribué auprès d'autres organismes. Sa mission est de tenir les membres au courant des activités de leur Syndicat et de susciter des échanges sur les enjeux fondamentaux. On y accepte les collaborations spéciales, les lettres des lecteurs et des lectrices qui désirent exprimer leur opinion ou partager leurs réflexions. Pour assurer l'intégrité du journal et le respect des politiques du SCCC-UQO/CSN, tout texte ou document soumis doit être signé et accompagné de l'adresse complète de l'auteur ou de l'auteure. Les articles sont publiés sous l'entière responsabilité des auteurs et des auteures et ne reflète pas nécessairement la pensée du SCCC-UQO/CSN ou celle de l'éditrice. Ils n'engagent en rien la responsabilité du SCCC-UQO/CSN, celle du Comité exécutif ni celle de l'éditrice. La soumission d'un texte est une permission implicite de la part de l'auteur ou de l'auteure de publier son texte dans Le Papier. L'éditrice se réserve cependant le droit de publier, en tout ou en partie, le matériel qui lui sera soumis.

Graphisme, mise en page, révision et correction d'épreuve : Ghyslaine Lévesque

Impression : Imprimerie Du Progrès
Tirage original de 700 exemplaires
ISSN 1488-1616



Syndicat des chargées
et chargés de cours
de l'Université du Québec en Outaouais

SYNDICAT DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

Bureau A-0113 du pavillon Alexandre-Taché
283, boul. Alexandre-Taché, Gatineau (Québec) J9A 1L8
Adresse postale : Case postale 1250, succ. Hull, Gatineau (Québec) J8X 3X7
Téléphone : 819 773-1692 – N° sans frais : 1 800 567-1283, poste 1692
Télécopieur : 819 773-1690
Courriel : sccc-uqo@uqo.ca
Site web : www.sccc-uqo.ca